



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 44672

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des hôpitaux en Martinique. Si la mise en œuvre du projet médical de territoire poursuit un objectif louable de rationalisation des finances, il n'en demeure pas moins que cet assainissement hypothétique est opéré au détriment de la qualité des soins fournis aux patients. En effet, la cité hospitalière Mangot-Vulcin, fleuron de la Caraïbe, en paie les frais quand le 21 mars 2013 ses urgences ferment définitivement ses portes. Le paradoxe réside dans le fait que ce plateau technique est le seul qui répond aux normes parasismiques en Martinique. De fait, les impacts de cette fermeture ont-ils été analysés au préalable ? Tout en reconnaissant que c'est l'ensemble des urgences hospitalières en France qui présente des pathologies organisationnelles, il insiste sur le caractère inédit et sur l'acuité des difficultés des urgences en Martinique. La finalité première d'un hôpital est d'apporter des soins de qualité ; or c'est le contraire que l'on observe actuellement en Martinique. Depuis le début de l'année, sur le centre hospitalier de Trinité, 50 urgentistes ont déjà exercé sur 9 postes avec une rémunération équivalente à environ 500 euros par jour ; ceci alourdit considérablement les dépenses de l'hôpital public. De plus, le manque de matériel accroît le temps de diagnostic et contraint le personnel à faire des choix entre plusieurs patients. En définitive, à l'heure où le plateau technique de Mangot-Vulcin permettait de désengorger les urgences de l'hôpital de Trinité et du CHU de Fort-de-France les patients se retrouvent aujourd'hui à attendre plus de 10 heures. Par ailleurs, les maisons médicales de garde ne peuvent constituer une alternative efficace dans la mesure où ces services ne sont ouverts que dans un créneau horaire allant de 19h à minuit et qu'ils demeurent sous équipés. De fait, elles ne peuvent intervenir qu'en complément mais pas en remplacement des urgences. La situation critique des services hospitaliers ne s'améliore donc pas avec la mise en place du projet médical de territoire. Au contraire, elle a tendance à s'aggraver. Il souhaite savoir quelles mesures elle entend prendre afin de garantir la qualité et la dignité des services d'urgences hospitalières en Martinique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44672

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12465

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)